

Enseignement français au Maroc: Pourquoi les frais de scolarité sont chers

Entretien avec Jean-Christophe Deberre, DG de la Mission laïque française (MLF) et de l'OSUI



- OSUI: pas d'extension pour le moment
- 85% du budget en masse salariale
- Réforme des lycées français: son impact au Maroc

- L'Economiste: La pression démographique est forte dans les réseaux de l'OSUI, en particulier à Casablanca, comment comptez vous y remédier?

- **Jean-Christophe Deberre:** Si la pression sur les écoles françaises est surtout forte à Casablanca, elle est moins puissante à Rabat et beaucoup moins inquiétante dans les autres villes du Royaume. Nous pouvons expliquer ce phénomène par la modification du paysage scolaire, qui accorde une place importante à l'enseignement privé. Ajoutons à cela le poids de la population française d'origine marocaine qui fréquente désormais ces établissements et qui naturellement, puisque c'est une obligation de l'Etat français, trouve une place de droit.

Personnellement, je ne pense pas qu'il soit de bon aloi de considérer qu'un système inscrit dans des accords diplomatiques connaisse une extension qui n'a pas de raisons d'être.

Cette situation persistera probablement encore pour quelques années mais, en tant qu'un petit système, l'OSUI reste attentif et réactif aux attentes. «Nous ne restons pas inertes». Poussés par cette forte demande et les attentes grandissantes des parents ainsi que la volonté des deux Etats d'accorder plus de places aux nouveaux venus, nous avons accueilli cette année plus de 6.200 élèves.

Enfin, nous pouvons dire que l'évolution de la demande est à mettre en perspective avec l'évolution de l'offre éducative nationale.

-Y aura-t-il un projet d'ouverture ou d'extension à court terme ?

- De façon naturelle, le dispositif actuel accueille, certes lentement, chaque année quelques élèves de plus sur ses bases actuelles. Le lycée «Massignon» de l'OSUI à Casablanca en offre la meilleure illustration. C'est un établissement qui va atteindre 2.800 élèves cette année, contre 1.000 il y a 10 ans.

Donc, nous assistons à la fois à une montée pédagogique et un accueil dans une structure qui s'est étoffée. Par ailleurs, notre réseau dispose d'un nouveau groupe scolaire «Le détroit» récemment lancé à Tanger, et qui compte un effectif de 500 élèves.

- En attirant la clientèle solvable et l'élite, la mission française est accusée de ralentir la réforme de l'enseignement public local?

- Le Maroc, comme d'autres pays, a un système public organisé qui scolarise une part importante d'élèves. Mais qui ouvre également son espace scolaire privé. D'ailleurs, dans une formule d'association entre les secteurs public et privé, l'école privée a la liberté de se développer, mais elle doit respecter les programmes nationaux, et accepter d'être contrôlée sur cela.

Evidemment, l'enseignement français, ce micro-système diplomatique, intervient. Mais il reste peu dominant vis-à-vis du système public national.

La question de l'argent est sans aucun doute importante, mais je crois que d'autres points méritent plus d'intérêt. D'une part, l'équité qui fait que chaque enfant ait la possibilité de recevoir une éducation au terme d'une obligation scolaire. D'autre part, la relation entre ce que les gens payent et le produit qu'ils reçoivent. Bref, l'Etat doit intervenir dans le contrôle de la réalité de ce produit et sa qualité, et conférer aux parents le droit de juger ce qu'ils reçoivent.

- Le financement de l'école repose de plus en plus sur les familles. Dans le cas de l'OSUI, comment mettre fin à l'inflation des frais de scolarité?

- Dans un système d'enseignement privé, les parents font souvent individuellement face aux coûts de l'école. Un système scolaire coûte toujours un énorme investissement intellectuel, moral et culturel, qui permet sa naissance et qui est souvent l'effort d'une collectivité nationale.

Dans notre réseau, deux systèmes de financement existent. L'un est soutenu par l'Etat et géré par la mission, qui est un établissement public: l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger(AEFE). Il prend en charge le budget de fonctionnement et les subventions liées à l'immobilier. L'autre, et qui présente presque la totalité du coût scolaire, repose sur les parents.

Ce qu'un parent paie est la réalité totale du coût scolaire. La partie afférente aux ressources humaines avoisine en moyenne 85% du budget. Le reste se répartit entre l'immobilier et le matériel pédagogique.

Au Maroc, nous avons 45% de personnels français, et 55% de nationaux, parmi ces derniers, seuls les professeurs d'arabe sont certifiés et affectés par le Ministère de l'Éducation marocain.

Le coût de ces ressources humaines subit actuellement un glissement, du fait de l'évolution des carrières et des charges sociales. Intervient également le coût d'investissement, qui demande plus de ressources.

- Y aura-t-il des cessions de murs?

- Pour le moment, non. Mais il existe des projets à l'étude. D'ailleurs, c'est une affaire qui n'est pas nouvelle. «Massignon» a été construit, ainsi, à travers une entente avec une institution locale. En effet, nous avons besoin d'un dialogue responsable et transparent avec la communauté des parents sur ce point.

Par ailleurs, notre réseau a été créé sur le principe d'une association d'intérêt public à but non lucratif. Donc, nous ne pouvons pas considérer l'école comme un bien qu'on consomme, mais un produit culturel dont le sens dépasse largement la carrière scolaire d'un enfant.

- Ministères des Affaires étrangères, de l'Education... votre tutelle est complexe et ne facilite pas la lisibilité.

- Notre force est la reconnaissance institutionnelle. En deux temps, nous avons formalisé un lien étroit avec les institutions qui pilotent l'enseignement.

En mai 2009, la MLF a signé une convention-cadre avec le ministère de l'Education nationale. Une année après, nous avons signé une convention de même nature, avec le ministère des Affaires étrangères et européennes. Ces accords exposent le principe d'activité du service public d'enseignement à l'étranger, avec toutes les obligations qui s'y attachent. Ils décrivent également les activités de l'association et ses missions. Aussi nous avons un lien étroit avec l'Agence pour

l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Nous collaborons étroitement pour toutes les activités de recrutement des élèves, et de formation des enseignants.

Plus loin, dans le cadre universitaire, l'université internationale de Rabat a fait appel à l'OSUI pour monter le projet des classes préparatoires pour la rentrée universitaire 2010.

- Parmi les critiques adressées à l'OSUI, les différences des traitements de salaires, les recrutements, les contrats locaux ...

- Dans tout le réseau que nous gérons, nous avons la meilleure attention au personnel recruté localement. Qu'il s'agisse de la manière de scolarisation des enfants, de la masse salariale ou des avantages qui s'y attachent, nous sommes toujours en progrès.

Il est vrai que par un effet de formation et de consolidation d'un dispositif comme celui-là, le personnel national compétent demande la reconnaissance de ses efforts.

Toutefois, nous ne pouvons pas faire exploser la masse salariale. Je ne pense pas qu'il soit apprécié dans un paysage national de créer des exceptions qui le bouleversent. C'est la raison par laquelle nous respectons pleinement le droit local.

- Pensez-vous que l'on puisse fabriquer un bilinguisme arabe-français, alors que le niveau de l'enseignement de la langue arabe est décrié dans les établissements français au Maroc?

- Je pense que la question est d'ordre diplomatique. Nous sommes dans une situation où l'école étrangère prend l'engagement de faire jeu égal à la langue nationale.

Nous ne sommes pas encore arrivés à la fabrication d'un bilinguisme arabe-français. Ce n'est pas évident! Puisqu'il ne s'agit pas de faire apprendre seulement deux langues juxtaposées, mais aussi interchangeables dans la pensée, la conception, la réflexion et l'échange. Cette préoccupation est parmi nos priorités urgentes, c'est une obligation pédagogique. De plus, la question ne se résume pas dans la coexistence des deux langues, mais de deux cultures qui sont appropriées par la même personne.

Notre devise dans l'OSUI est: «Deux cultures, trois langues». Evidemment, les deux langues arabe et français, plus une seconde langue étrangère.

C'est pourquoi nous disposons d'un système qui incite les professeurs à faire en sorte que la pratique des deux langues s'ancrent dès le jeune âge, non pas comme une compétence mais comme un fait d'existence. Cela peut prendre du temps, mais nous y arriverons sûrement. Rappelons que l'école n'est pas un produit immédiat mais une capitalisation à long terme sur la ressource humaine.

- Quel sera l'impact de la réforme des lycées français sur l'organisation de l'OSUI?

- Ces retombées sont devenues notre première préoccupation. Un travail de réflexion collectif et de partage d'expériences est en cours. Je ne doute pas que cela va nous inciter à faire des efforts dans les années à venir. D'autre part, il faut que nous évitions les malentendus des parents à propos de cette réforme. Il faut savoir que l'enveloppe horaire reste la même, et c'est la manière d'enseignement qui va changer.

Nous allons aussi faire un effort sur l'espace scolaire (salles, tableaux interactifs...), pour le rendre en adéquation avec les nouvelles conditions.

Le stress de la réussite dans les classes prépas pousse les parents à organiser et financer des heures supplémentaires pour leurs enfants. Inutile de se lancer dans cette démarche. Ces parents doivent savoir qu'organiser, payer et fréquenter un seul enseignement est déjà un gage de réussite. Faire le plus ne signifie pas nécessairement vouloir le mieux. Je pense que nous avons besoin d'une réflexion sur la bonne économie du temps scolaire, afin d'éviter ce stress aux parents.

Biographie

Jean-Christophe Deberre est directeur général de la Mission laïque française (MLF) et de l'Office scolaire et universitaire international (OSUI), depuis septembre 2009. C'est un ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, agrégé de lettres modernes, et inspecteur d'académie.

SOURCE : L'ECONOMISTE 21 SEPTEMBRE 2010